

Alerte scolytes (*Ips typographe*)

23/04/2019

Dans le cadre de ses surveillances sanitaires, l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts entretient un dispositif destiné à suivre les envols d'*Ips typographus* (scolyte de l'épicéa). Nos relevés ont mis en évidence une augmentation significative des captures. Le premier envol a donc débuté. Le cycle biologique de l'insecte s'accomplit en 6 semaines. Les semaines à venir vont donc être cruciales dans la gestion des épicéas scolytés.

1

1 Que faire ?

L'ensemble des mesures préconisées pour la gestion du typographe est reprise dans notre note d'octobre 2018 : « [le typographe et sa gestion](#) ». Compte tenu de la situation actuelle, nous vous recommandons de mener prioritairement les actions suivantes :

- **Effectuer une surveillance minutieuse de vos peuplements d'épicéas** : le repérage le plus précoce des arbres atteints est primordial. Une attention toute particulière aux premiers symptômes tels que la sciure aux pieds des arbres, trous d'entrée... est nécessaire pour bien identifier les arbres atteints. La visite régulière (toutes les deux semaines, par exemple) des peuplements est importante, avec un focus particulier sur les foyers de 2018, les arbres de bordure et les zones de chablis.
- **Abattre les arbres scolytés, les évacuer ou, à défaut, les écorcer** : cette action est indispensable pour réduire les populations de scolytes. **Les arbres dont l'écorce est tombée et qui ne contiennent plus d'insectes ne représentent pas une priorité sanitaire.**
- **Évacuer les chablis** : les vents importants de la fin de l'hiver ont causé des chablis épars dans nos forêts. Ces arbres permettent une multiplication rapide des insectes. Il est donc important de veiller à leur évacuation ou à leur écorçage.
- **Évacuer les tas de bois encore en forêt** : s'ils sont scolytés, il est fort probable que les arbres sains aux alentours se feront rapidement coloniser. S'ils ne contiennent pas de scolytes, ils peuvent très facilement se faire coloniser et servir de site de reproduction.
- **Reporter la vente et l'exploitation des bois sains** : la vente et l'exploitation de bois sains nuisent à la lutte sanitaire contre le typographe car elles :
 - Mobilisent des moyens logistiques importants qui ne sont plus disponibles pour l'exploitation des scolytés.
 - Engendrent une chute des prix suite à l'augmentation des volumes disponibles qui rend la vente des arbres scolytés encore plus difficile.
 - Engorgent la filière bois qui ne peut plus absorber rapidement les arbres scolytés.



Les trous d'entrée et la sciure aux pieds des arbres sont les premiers symptômes à repérer (©Leroy Quentin OWSF)

- **Gérer les rémanents** : le **chalcographe** est un cousin du typographe. Il s'attaque aux branches de plus petites dimensions ainsi qu'à la pointe du houppier. Les attaques de ces insectes sont souvent confondues avec celles du typographe. La destruction des rémanents, par broyage par exemple, permettra de réduire les populations installées ou de réduire la capacité d'accueil du milieu pour l'insecte.

Le Chalcographe passe souvent inaperçu ou est confondu avec le typographe. La gestion des rémanents est une nécessité pour ces insectes. Les trous dans les branches de petites dimensions et des branches basses encore vertes doivent vous mettre sur la voie. (©Quentin Leroy OWSF)



2 Où trouver de l'aide ?

Un guichet d'information est à votre disposition pour faciliter la lutte contre le typographe :

www.scolytes.be ou 084/46.03.55

Via ce site, nous vous recommandons de :

- **Vous inscrire sur le fichier « scolytes net 'work »** si vous éprouvez des difficultés pour vendre vos lots. Ce fichier permet aux exploitants de trouver et éventuellement de regrouper les lots de petites tailles.
- Prendre connaissance des **différents documents disponibles** sur le site afin de gérer au mieux cette situation.

La lutte contre le typographe ne sera efficace que si ces actions sont menées en urgence et sur l'ensemble du territoire.

Observatoire Wallon de la Santé des Forêts

Rédaction : Quentin Leroy

Service public de Wallonie (SPW)

Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D GARNE)

Département de l'Etude du milieu naturel et agricole (DEMNA)

Direction du Milieu Forestier (DMF)

23, avenue Maréchal Juin

5030 Gembloux

Tél. : +32 (0)81 626 420

Fax : +32 (0)81 335 811

owsf.dgarne@spw.wallonie.be

<http://environnement.wallonie.be/sante-foret/>